

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE FLANDRE LYS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2024

Le 11 avril 2024 à 18h, le Conseil d'administration du CIAS Flandre Lys, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Jacques HURLUS, Président, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre.

**Nombre de membres en exercice le jour de la séance : 17**

**Nombre de présents : 9**

**Nombre de pouvoirs : 3**

#### Étaient présents

Mme Martine BEURAERT

Mme Bénédicte BROUARD

Mme Marie-Claire CARNIAUX

M. Henri DELBARRE

M. Jean-Paul FACON

Mme Geneviève FERMENTEL

M. Jacques HURLUS

M. Yvon LEMARQUAND

Mme Christiane THOREZ

#### Absents excusés

M. Pierre BOURGEOIS

M. Pascal CODRON

M. Aimé DELABRE

Mme Marie-Dominique DE SWARTE, pouvoir donné à Mme Christiane THOREZ

Mme Jocelyne DURUT, pouvoir donné à M. Jacques HURLUS

Mme Monique EVRARD

Mme Martine LORPHELIN, pouvoir donné à Mme Geneviève FERMENTEL

M. Rémi ROMMELARD

**Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire CARNIAUX**

### DÉLIBÉRATION 2020-2026/CIAS-FL060

#### **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Monsieur le Président ayant quitté la salle, le Conseil d'administration sous la présidence de Madame la Vice-présidente, délibérant sur le compte administratif 2023, joint en annexe du dossier de synthèse (annexe 3- Compte administratif 2023), dressé par Monsieur Jacques HURLUS, Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi en euros :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent soit 2022	Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	82 066,67 €	0,00 €	- 11 798,20 €	70 268,47 €
Fonctionnement	27 695,05 €	27 695,05 €	-29 455,99 €	-29 455,99 €
Total	109 761,72 €	27 695,05 €	-41 254,19 €	40 812,48 €

Pour information,

En dépenses

- Le chapitre 21 présente des restes à réaliser d'un montant de 1 405,55 €.
- Le chapitre 23 présente des restes à réaliser d'un montant de 16 084,03 €.

En recettes

- Le chapitre 13 présente des restes à réaliser d'un montant de 200 000,00 €.

2°/ Constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il est proposé au Conseil d'administration de :

- SE PRONONCER sur le Compte administratif du CIAS, pour l'exercice 2023, conformément au document joint au dossier de synthèse

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité (10 voix pour) la proposition ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Conseil d'Administration,  
À La Gorgue, le 11 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-présidente,  
Geneviève FERMENTE

